

Bureau du 5 janvier 2004

Décision n° B-2004-1993

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Liaison Dumas-Michelet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le quartier des Alagniers situé dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape, la liaison Dumas-Michelet relie deux espaces :

- le premier est le quartier Michelet qui a été requalifié en 1997,
- le second est la place Alexandre Dumas dont les travaux de requalification ont été réalisés en 2002-2003.

Cette liaison interquartiers, dont la fréquentation piétonne est très importante, est en mauvais état et ne permet plus d'accéder aisément aux deux secteurs du quartier des Alagniers et aux équipements publics qui s'y trouvent.

Les études de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant de 11 447 € par décision du Bureau en date du 2 septembre 2002.

Le programme de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, comprenait :

- le recalibrage et la réfection du cheminement piétonnier situé entre la rue Alexandre Dumas et la rue Michelet,
- la réfection du cheminement piétonnier en direction de la place Michelet,
- le réaménagement des pieds d'immeubles appartenant à l'Opac de l'Ain, liés à ces cheminements,
- la création d'une aire de jeux d'enfants.

Le coût prévisionnel initial des travaux était évalué à 90 000 € TTC.

La création de l'aire de jeux d'enfants a été abandonnée du fait de la proximité avec un autre square de la Ville créé récemment.

Le coût prévisionnel des travaux a été ramené à 45 000 € TTC.

Du fait de cette diminution, et en conséquence d'une moindre dépense prévisionnelle pour la partie maîtrise d'œuvre, le complément d'autorisation de programme nécessaire se limiterait à 39 553 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 24 novembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 2 septembre 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de travaux de requalification des espaces extérieurs de la liaison Dumas-Michelet dans le quartier des Alagniers à Rillieux la Pape, pour un montant de 39 553 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 2 septembre 2002 sous le numéro 725 pour un montant de 11 447 € est complétée à hauteur de 39 553 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement dans le budget principal - exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,